LOIR EN VALLÉE

RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

SÉCHERESSE 2026

La commune de

Loir-en-Vallée

invite les habitants ayant constaté des dégâts sur leur maison liés à la sécheresse à

se faire connaître en mairie.



MAISON
FISSURES
SÉCHERESSE

CETTE DÉMARCHE EST INDISPENSABLE
POUR QUE LA COMMUNE PUISSE DEMANDER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE.

Documents à fournir :

- le formulaire de signalement (en ligne ou papier)
- des photos datées des dommages

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES SIGNALEMENTS

VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2026

Comment nous transmettre votre signalement ?

EN LIGNE
Scannez le QR code ou rendez-vous sur le site de la commune

EN MAIRIE / PAR COURRIER
Mairie de Loir-en-Vallée
1 place Solange Alexandre
72340 Loir-en-Vallée
et mairies déléguées

PAR MAIL
direction@loirenvallee.fr
avec vos photos datées

Pensez aussi à déclarer le sinistre à votre assureur !

Le signalement en mairie ne remplace pas cette déclaration. La reconnaissance relève d'un arrêté interministériel.

PAR TÉLÉPHONE
02 52 22 72 97

SITE INTERNET
loirenvallee.fr

SUIVEZ-NOUS
sur Facebook